

### ENSEIGNEMENT.

L'enseignement comprend les cours suivants, dont les uns se donnent à la Faculté des Arts et à la Faculté de Médecine, et les autres sont spéciaux, savoir :

Botanique.

Chimie.

Anatomie comparée, appliquée surtout aux animaux domestiques.

Anatomie pratique.

Entozoaires.

Physiologie.

Histologie.

Pathologie générale.

Matière médicale vétérinaire.

Pathologie médicale vétérinaire.

Pathologie chirurgicale vétérinaire.

Maréchalerie.

Cliniques vétérinaires.

---

### CONDITIONS D'ADMISSION.

Les élèves doivent au moins être dans leur 17<sup>ème</sup> année et avoir suivi l'équivalent d'un bon cours commercial ou industriel complet. En conséquence, outre leur extrait de naissance et un témoignage de bonne conduite, ils doivent exhiber un diplôme ou certificat du Supérieur ou du Principal d'un collège commercial ou industriel attestant un cours comme susdit suivi avec succès. A défaut d'un tel certificat, ils devront subir un examen préliminaire sérieux sur les matières qui constituent un cours commercial.